

A la fin de son mandat d'évaluation de l'AAPG 2021, le Comité d'Evaluation Scientifique « Mathématiques » (CES40) a décidé d'écrire un rapport pour rendre compte à la communauté mathématique du travail effectué et souligner quelques points qui lui semblent importants au vu de l'AAPG 2022.

Pour l'AAPG 2021, le CES40 était formé de 14 membres, dont un président-référent et un vice-président qui en constituaient le bureau. Les membres du CES40 sont renouvelés chaque année, avec un mandat maximal de trois ans, choisis par le bureau en veillant à une large couverture thématique, à l'équilibre géographique et à la parité. Le travail du comité est accompagné par un chargé de projets scientifiques (Eugenio Echagüe) et par un responsable scientifique pour les mathématiques à l'ANR (Mamadou Mboup) en tant qu'observateur. Ils n'interviennent ni dans les débats scientifiques, ni dans les décisions qui portent sur la sélection des projets.

Le processus d'évaluation des projets est en deux phases : la première phase concerne l'évaluation des pré-propositions (instruments JCJC, PRC et PRCE), tandis que la seconde correspond à l'évaluation des projets détaillés sélectionnés en Phase 1 et des projets PRCI. Ce processus a été décrit dans le rapport rédigé en 2019 par le CES 40, disponible sur site de l'INSMI (<https://www.insmi.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/anr-rapport-du-comite-40>). Nous renvoyons à ce document pour plus d'information, en soulignant ici quelques points qui nous semblent importants.

Dans les deux phases, la sélection des pré-projets et des projets détaillés est collégiale. Lors des réunions plénières, tous les membres du comité ont accès aux documents de soumission et aux rapports de tous les projets pour lesquels ils ne sont pas en conflit d'intérêts. Les questions d'impartialité dans le processus de sélection, comme l'absence de conflits d'intérêts, sont gérées très attentivement par l'ANR. Par exemple, pour éviter les conflits d'intérêts, tout membre du comité qui est dans le même laboratoire qu'un des membres d'un consortium ne rapporte par sur ce projet, n'a accès à aucun document ou rapport sur celui-ci et n'assiste pas aux discussions de ce projet. Cette règle s'applique bien évidemment aussi aux membres du bureau.

Cette année, la situation sanitaire a d'une part causé un décalage du calendrier d'évaluation d'environ un mois par rapport au calendrier usuel de l'ANR. D'autre part, elle n'a pas permis des réunions en présentiel : toutes les réunions du comité ont eu lieu à distance, avec un support technique adéquat de l'ANR, qui malgré les difficultés a permis un bon déroulement des discussions et de la gestion des conflits d'intérêts via des salles d'attente.

Le comité sélectionne les projets sur la base stricte des critères d'évaluation scientifique de l'AAPG publiés lors de l'appel d'offres. A ce sujet, on rappelle

que le budget n'est pas un critère d'évaluation en phase 1. Toutefois, le montant d'aide demandé dans la pré-proposition conditionne le montant de la phase 2 : c'est donc important pour les déposants d'y réfléchir en amont en évaluant correctement les besoins du projet. En plus des qualités scientifiques du projet et de ses membres, les taux d'implication des membres ont un rôle important et doivent être renseignés avec soin. Chaque membre du consortium doit avoir sa place et son apport scientifique précisé. La même règle s'applique aux demandes en personnel doctorant ou post-doctorant, qui doivent être affectés à des tâches précises et identifiées du projet. Le comité évalue également la cohérence globale du projet : une collection de problèmes, si intéressants soient-ils, ne peut constituer un projet de recherche si une ligne directrice n'est pas mise en avant ainsi qu'une méthodologie claire proposant des pistes de recherche et une gestion des risques affichée.

Nous donnons maintenant quelques informations plus spécifiques sur les soumissions au CES40 et la sélection dans l'AAPG2021. Le nombre des pré-projets déposés éligibles dans la phase 1 a baissé par rapport aux années précédentes, soit 61 (contre 77 en 2020 et 89 en 2019). Le montant total d'aide demandé en phase 1 était de 17,90 M€. L'aide allouée au CES40 en phase 2 a été de 4,19 M€. Le comité a retenu en 2^e phase 17 projets, dont 9 JCJC et 8 PRC. Ces montants peuvent être comparés à ceux de l'année 2020, où l'aide demandée en phase 1 était de 18,99 M€ et l'aide allouée au CES40 en phase 2 de 3,86 M€. Pour information, le coût moyen d'un projet en 2021 était de 177 k€ pour un JCJC et de 324 k€ pour un PRC. Au moment de l'écriture de ce rapport, le processus de sélection de l'AAPG n'est pas terminé, certains projets pouvant être financés jusqu'à la fin de l'année budgétaire.

L'appel à projet en cours, pour lequel la date limite de soumission des pré-projets est fixée au 28/10/2021, présente plusieurs nouveautés, dont le détail se trouve à l'adresse : <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-generique-aapg-2022/> . Une sélection de ces nouveautés, spécifiquement pour les mathématiques, est disponible dans une note d'information de l'INSMI à l'adresse : <https://www.insmi.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/le-plan-daction-2022-de-lanr> . Les nouveautés qui nous semblent importantes de souligner sont :

- la durée maximale des projets, qui est portée de 4 à 5 ans. Cette durée supérieure est une incitation à intégrer plus de demandes de recrutement de personnel doctorant au sein d'un projet.
- un nouvel instrument, les projets de recherche mono-équipe (PRME), qui permettent le financement de projets portés par une seule équipe ou un seul laboratoire.

La durée supérieure des projets répond favorablement à une demande exprimée

par le CES 40 et par les responsables des mathématiques auprès de l'ANR. Lors des AAPG 2020 et 2021, le CES40 a constaté un déficit de demande de recrutement de doctorantes et doctorants au sein des projets, les moyens étant alors dirigés vers le fonctionnement et les missions dans des proportions parfois surévaluées. On estime que ce déficit est lié surtout à la durée trop courte des projets qui ne permettent pas d'envisager de recruter sereinement du personnel de valeur. Un autre facteur peut être un effort des porteurs à limiter le budget des projets. Une telle démarche n'augmente pas les chances de succès d'un projet, pour lequel l'aide budgétaire demandée doit être adéquate aux besoins. Si parfois des coupes financières ont été recommandées par le CES 40 sur des montants qu'il a jugé surévalués, ce n'était jamais sur le personnel doctorant ou postdoctorant ayant un rôle bien justifié au sein d'un projet : au contraire, le recrutement et l'implication de jeunes sont considérés comme des aspects positifs.

En conclusion de ce rapport, qui nous espérons a éclairé la communauté mathématique sur le travail que notre comité a effectué lors de l'AAPG 2021, nous souhaitons inviter nos collègues mathématiciens à se mobiliser et à se saisir des opportunités offertes par les projets de l'AAPG2022 et leurs nouveaux formats, notamment en direction des jeunes via le recrutement de personnel doctorant et post-doctorant.

Le Comité d'Evaluation Scientifique « Mathématiques » (CES40)